



entie in geval van een incident
ention en cas d'accident
ienst – permanence: 24/24 - 7/7)
2 (0)2 674 51 20
Email: controlatom@vincotte.be

Radiophysique médicale - Radiologie

Dans l'intérêt de la sécurité de vos patients et de vos collaborateurs il est important que ces derniers soient continuellement formés (formation art. 53.2) et que vous fassiez appel à l'assistance d'un expert agréé en radiophysique médicale afin de respecter le bon équilibre entre la qualité de l'image et la dose délivrée au patient. De plus vous répondez ainsi aux normes en vigueur.

Your tailor-made solution

Assistance d'un expert agréé en radiophysique médicale – radiologie

Notre expert en radiophysique médicale vous déchargera des tâches relatives à la radioprotection des patients dans le domaine de la radiologie.

Contrôle annuel des appareils à rayons X selon votre inventaire

Notre expert agréé en radiophysique médicale – radiologie effectue un contrôle de qualité selon les critères en vigueur en mesurant les paramètres importants pour la radioprotection du patient. Les appareils de mammographie utilisés dans le cadre du programme de dépistage du cancer du sein feront l'objet de 2 contrôles annuels. Votre radiophysicien s'assurera également du suivi des contrôles journaliers et hebdomadaires.

Dosimétrie des patients

L'expert en radiophysique rédige un rapport complet sur base des relevés dosimétriques fournis par vos soins en application de la législation en vigueur. Ce rapport reprend vos moyennes et médianes par type d'examen ainsi que leur comparaison avec des niveaux de référence. Ce rapport vous fournit également des conseils quant à l'optimisation des doses délivrées aux patients.

Estimation de la dose délivrée lors de l'irradiation accidentelle d'une femme enceinte

Vous pouvez faire appel à ses services pour une estimation de la dose délivrée au fœtus lors de l'irradiation accidentelle d'une femme enceinte.

Your result

A la suite de notre visite, un rapport de contrôle sous format digital vous sera transmis. Il reprendra les données détaillées des mesures réalisées (y compris les conditions dans lesquelles elles ont été réalisées) afin de faciliter la communication avec la société en charge de la maintenance de l'appareil ; il comprendra également un résumé des observations ainsi qu'une liste récapitulative des appareils qui se conforment (ou non) aux limites définies légalement.

Please note

Législation et normes

20 JUILLET 2001. — Arrêté royal portant mise en vigueur de la loi du 15 avril 1994 relative à la protection de la population et de l'environnement contre les dangers résultant des rayonnements ionisants et relative à l'Agence fédérale de contrôle nucléaire. 28 SEPTEMBRE 2011. — Arrêté de l'Agence fédérale de contrôle nucléaire concernant la dosimétrie des patients

In which situation?